

Coordonnées bancaires – annexe à la demande d'un retrait anticipé

Encouragement à la propriété du logement au moyen de la prévoyance professionnelle

Nom de l'employeur/
Nom de l'indépendant

Données concernant la personne assurée

Contrat N°

Nom			
Prénom			
Adresse privée (rue, NPA et localité)			
Date de naissance	N° AVS		
Téléphone (pendant les heures de bureau)			
Adresse e-Mail			

Propriété utilisée à des fins de logement

Registre foncier compétent (nom et adresse)	
N° de la parcelle	

Remarque liminaire

Conformément à l'art. 6 al. 2 OEPL, le retrait anticipé EPL ne peut être versé directement à la personne assurée. La CP FSA considère qu'un paiement direct au vendeur du bien foncier entraîne trop d'incertitudes. Au vu de ce qui précède, elle ne verse ce montant qu'au prêteur ou sur un compte client du notaire mandaté.

Montant souhaité (en CHF)	
Date de versement souhaitée (le 1 ^{er} jour du mois)	
Nom et adresse de la banque	
N° IBAN	
Titulaire du compte	
Adresse du titulaire de compte	

Les personnes soussignées confirment que le montant susmentionné (retrait anticipé EPL) sera utilisé pour l'acquisition des biens susmentionnés. Si l'acquisition ne devait juridiquement pas aboutir, le notaire/la banque s'engage à rembourser spontanément le montant susmentionné à la CP FSA (n° IBAN CH73 0900 0000 4003 6439 2).

D'accord avec ce qui précède : le notaire / la banque

D'accord avec ce qui précède : La personne assurée

Timbre et signature

Lieu et date

Signature

Lieu et date